

Arrêté portant nomination à la présidence de la commission des marchés

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu la délibération du CA n°2016/07/09-11 du 19 juillet 2016 portant approbation de la politique d'achat de l'Université et notamment son annexe AMU-DCP-3 relative à la composition de la commission des marchés ;
Vu l'arrêté en date du 12 novembre 2020 portant nomination des représentants du Président de l'Université d'Aix-Marseille chargés de la présidence des commissions des marchés ;
Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2022 portant nomination du représentant du Président de l'Université d'Aix-Marseille chargé de la présidence de la commission centrale des marchés suite à l'admission à faire valoir ses droits à la retraite de Monsieur Jean-Marc PONS ;

Considérant que le poste de représentant du Président de l'Université d'Aix-Marseille chargé de la présidence de la commission des marchés du campus Etoile est vacant ;

Considérant qu'il est nécessaire de le remplacer dans ses fonctions afin de permettre à ladite commission de fonctionner ;

ARRÊTE

Article 1 – Nomination à la présidence de la commission des marchés du Campus Etoile

Madame Michelle SERGENT est nommée représentante du Président d'Aix-Marseille Université pour la présidence de la commission des marchés du campus Etoile, à compter du 24 octobre 2022.

Article 2 – Modification de l'arrêté portant sur la présidence des commissions des marchés

L'article unique de l'arrêté du 12 novembre 2020 portant sur la présidence des commissions des marchés est donc modifié comme suit :

« Sont chargés de la représentation du Président de l'Université d'Aix-Marseille pour assurer la présidence de :

Commission centrale des marchés	
M. Laurent PEZARD	Professeur des Universités Directeur délégué du site Saint-Charles
Commissions des marchés de campus	
Campus Centre Mme Laurence MOURET	Doyenne de la Faculté des Sciences
Campus Aix en Provence Mme. Ariel MENDEZ	Vice-Présidente déléguée Droit, Economie, Gestion
Campus Timone M. Georges LEONETTI	Doyen de la Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales
Campus Luminy M. Romain LAFFONT	Directeur Polytech
Campus Etoile Mme Michelle SERGENT	Directrice déléguée du site de l'Etoile

»

Article 3 - Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de l'Université et publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université. Il sera notifié aux intéressés.

Article 4 - Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 octobre 2022

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

